

**Bruxelles, le 3 octobre 2022
(OR. en)**

**12997/1/22
REV 1**

**SOC 533
EMPL 365
ECOFIN 942
EDUC 333**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité de la protection sociale
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Défis sociaux majeurs: messages clés du Comité de la protection sociale, établis sur la base de l'examen annuel du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale - Approbation

Les délégations trouveront ci-joint les messages clés du Comité de la protection sociale, établis sur la base de l'examen annuel du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale et de l'évolution des politiques de protection sociale, en vue de leur approbation par le Conseil le 17 octobre 2022.

Le rapport complet figure dans le document 12997/22 ADD 1.

Les profils des pays dans le cadre du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM) annexés au présent rapport figurent dans les documents 12997/22 ADD 2-4.

Messages clés du Comité de la protection sociale

Rapport annuel 2022

*Examen du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de
la protection sociale (SPPM) et évolution des politiques de
protection sociale*

MESSAGES CLES

1. **Dans l'accomplissement de son mandat, tel qu'il est énoncé à l'article 160 du TFUE, le Comité de la protection sociale (CPS) a élaboré à l'intention du Conseil son rapport annuel sur la situation sociale dans l'UE et sur l'évolution des politiques dans les États membres**, en se fondant sur les dernières données et informations disponibles. Sur cette base, le CPS met en exergue les conclusions et les priorités communes ci-après, qui devraient orienter les travaux préparatoires en vue de l'examen annuel 2023 de la croissance durable.
2. **En 2021, la croissance est revenue dans les États membres de l'UE.** L'amélioration de la situation sanitaire, conjuguée aux actions coordonnées menées au niveau de l'UE et au niveau national pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, ont aidé l'économie de l'UE à retrouver, à l'automne 2021, son niveau de production d'avant la pandémie. Le taux de chômage est passé de 7,8 % fin 2020, un niveau record atteint durant la pandémie, à 6,0 % à la mi-2022. Les revenus réels des ménages se sont également améliorés en 2021.
3. **En 2022, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a fait émerger un nouvel environnement économique et géopolitique.** La hausse des prix de l'énergie et des matières premières qui en résulte, les ruptures d'approvisionnement et l'incertitude grandissante menacent la reprise post-pandémique en Europe et contribuent à la détérioration du climat social et économique. Les prix élevés de l'énergie, l'inflation croissante et la hausse du coût général de la vie pourraient placer de nombreux ménages dans une situation économique précaire, en particulier les familles à faibles revenus qui consacrent une part plus importante de leurs revenus à l'énergie et à l'alimentation, inversant ainsi les progrès accomplis ces dernières années dans la réduction du chômage, de la pauvreté et des inégalités dans de nombreux pays.
4. **La guerre a également déclenché une crise humanitaire massive, plus de 12 millions d'Ukrainiens ayant fui leur pays depuis le début du conflit.** L'afflux de réfugiés en Europe met à rude épreuve la capacité d'un certain nombre de pays de l'UE à accueillir et protéger les personnes fuyant la guerre, et fait peser une lourde charge sur les systèmes de protection sociale et d'inclusion sociale dans toute l'Europe.

5. **Avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, on observait une évolution globalement positive de la situation sociale. Ainsi, la plupart des indicateurs du SPPM pour 2021 signalaient essentiellement des changements positifs dans l'ensemble des États membres, reflétant les effets de la reprise et l'apport des systèmes de protection sociale et d'inclusion sociale, notamment:**

- un **recul du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** dans plus d'un tiers des États membres, reflétant notamment la baisse du taux de **privation matérielle et sociale grave** dans de nombreux pays, mais avec des **évolutions plus contrastées** en ce qui concerne le taux de risque de pauvreté et la part de la population vivant dans des ménages (quasiment) sans emploi;
- une **baisse significative** de la **profondeur de la pauvreté** pour l'ensemble de la population dans environ un tiers des États membres, ainsi que diminution de la **persistance de la pauvreté** dans la moitié des pays, reflétant en partie des **hausse de l'incidence des transferts sociaux** dans un tiers des États membres;
- une **amélioration générale de la situation des enfants** dans de nombreux États membres, comme en témoignent les baisses de leur risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, de leur taux de privation matérielle et sociale et de l'écart de pauvreté des enfants (bien qu'une augmentation de ce dernier indicateur ait également été observée dans sept États membres);
- la **situation des jeunes s'est également améliorée**, avec une baisse du taux de NEET¹ et une baisse du taux de décrochage scolaire dans un tiers des pays;
- le **taux d'emploi des travailleurs âgés a augmenté** de façon continue dans deux tiers des États membres, à la faveur de l'amélioration du marché du travail en 2021;
- une **amélioration** de la **situation des personnes âgées (65 ans ou plus)** en termes de **pauvreté et de revenu relatif**, avec une baisse du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale les concernant dans près de la moitié des pays.

¹ NEET: personnes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation.

6. **Toutefois, il y a lieu de surveiller certains domaines en ce qui concerne l'évolution de la situation en 2021:**
- l'augmentation du taux de **chômage de longue durée** dans près d'un tiers des États membres;
 - l'augmentation de la **part de la population vivant dans des ménages (quasiment) sans emploi** dans un tiers des États membres;
 - des évolutions contrastées en ce qui concerne les **inégalités de revenus**, où l'on observe des baisses dans un tiers des États membres, mais des augmentations dans un tiers des États également.
7. **Le socle européen des droits sociaux, conjugué aux grands objectifs de l'UE en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté ainsi que d'exclusion sociale prévus dans le plan d'action pour la mise en œuvre du socle, définissent le cadre nécessaire aux actions au niveau de l'UE et des États membres.** Les engagements pris par les États membres, présentés aux ministres de l'emploi et des affaires sociales de l'UE en juin 2022, satisfont aux grands objectifs de l'UE, lorsqu'ils ne vont pas au-delà de ceux-ci. Étant donné que ces objectifs sont interdépendants et se renforcent mutuellement, des mesures cohérentes devraient être prises dans l'ensemble des domaines d'action. En ce qui concerne l'objectif de réduction de la pauvreté, dans la plupart des États membres le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale est resté constant ou a diminué par rapport à 2019.
8. **Eu égard à l'instabilité de l'environnement actuel, l'UE et les États membres devraient continuer à déployer des mesures ciblées et efficaces pour renforcer l'inclusion sociale et la protection sociale et réduire les risques pesant sur les ménages et personnes vulnérables.** Les mesures qui dépassent le cadre de la politique sociale devraient également contribuer à améliorer la situation sociale dans l'ensemble de l'Union. Toutes les réformes, y compris celles qui portent sur les transitions écologique et numérique, doivent tenir compte des préoccupations sociales et en matière d'emploi. Un plus grand recours aux évaluations des effets distributifs peut contribuer à prévenir les effets sociaux négatifs.

9. **Il est nécessaire de renforcer davantage les systèmes de protection sociale afin d'accroître leur résilience et de leur permettre de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.** Il convient de poursuivre le processus de modernisation qui est en cours dans de nombreux États membres en mettant en œuvre les principes d'inclusion active, l'accent étant mis sur une aide au revenu appropriée, le soutien à l'intégration sociale et à la participation au marché du travail, parallèlement à la fourniture de services abordables et de qualité. La garantie d'une couverture de protection sociale pour les travailleurs exerçant un emploi atypique et les indépendants devrait rester une priorité. Des politiques efficaces sont nécessaires pour s'attaquer au problème du non-recours aux prestations, en simplifiant davantage les processus et en assurant leur intégration dans l'octroi des prestations ainsi qu'en veillant à une transparence accrue des systèmes de protection sociale, avec l'appui des technologies numériques.
10. **Compte tenu des conséquences sociales et économiques de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, il convient de poursuivre le renforcement des filets de protection sociale existants ainsi que le déploiement d'efforts ciblés pour soutenir les plus vulnérables.** Les mesures visant à atténuer les conséquences économiques de la hausse des prix de l'énergie, en particulier pour les ménages à faibles revenus, les efforts visant à lutter contre l'augmentation du sans-abrisme et de l'exclusion en matière de logement, le soutien aux familles et aux enfants vulnérables, ainsi qu'un soutien continu aux réfugiés ukrainiens pour leur permettre d'accéder aux services essentiels et au marché du travail devraient rester des considérations prioritaires au niveau de l'UE et au niveau national.

11. **Dans le contexte du vieillissement de la société, ainsi que de l'évolution de l'économie et du marché du travail, il convient de poursuivre les efforts visant à garantir à la fois l'adéquation et la viabilité des régimes de retraite.** Les mesures visant à adapter l'âge de départ à la retraite ou les contraintes de carrière, les prestations de retraite ou les taux d'accumulation des droits à pension afin de tenir compte de l'évolution de l'espérance de vie devraient être complétées par des stratégies en faveur du vieillissement actif et des modalités de travail flexibles, y compris la possibilité de combiner pension et revenu du travail, et devraient garantir un traitement équitable des travailleurs ayant eu une longue carrière qui sont entrés tôt sur le marché du travail. Les politiques devraient aussi faciliter l'accès aux régimes de retraite pour les personnes occupant différentes formes d'emploi atypique et exerçant une activité non salariée. Pour remédier à l'écart de retraite persistant entre les hommes et les femmes, il faudra accroître et améliorer la participation des femmes au marché du travail, en s'attaquant à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et en adoptant des mesures de soutien en faveur des personnes assumant des responsabilités familiales – notamment l'accès à des services d'accueil et de soins abordables et de qualité, des mesures en faveur de l'égalité parentale pour faciliter le retour sur le marché du travail après une interruption de carrière, ainsi que des crédits de prise en charge ou d'autres mécanismes, destinés à compenser les aidants familiaux (principalement des femmes) pour le temps consacré, en dehors du travail rémunéré, à s'occuper de membres de la famille.
12. **La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de renforcer la capacité des systèmes nationaux de soins de santé à améliorer la situation sanitaire de la population et à mieux réagir aux futures crises.** À cette fin, il demeure essentiel de renforcer l'intégration et la coordination entre le secteur de la santé et le secteur social. La réorientation de la prestation de services des hôpitaux vers les soins primaires reste une priorité essentielle, notamment par des investissements dans de nouvelles unités de soins de santé primaires, un déploiement accru de solutions de santé numériques et un recentrage sur la prévention des maladies et la promotion de la santé. Les capacités du personnel médical devraient être renforcées, notamment par l'augmentation des possibilités de formation et par des mesures de soutien visant à améliorer l'attractivité des professions médicales. Il est nécessaire d'harmoniser les incitations aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que les cadres nationaux d'évaluation de la qualité, afin de remédier à la répartition inégale des professionnels de santé et de garantir un traitement équitable d'une région à l'autre.

13. **Compte tenu du vieillissement de la population dans l'UE, il est nécessaire de garantir l'accès à des soins de longue durée adéquats, abordables et de qualité².** L'adéquation de la protection sociale pour les soins de longue durée devrait être améliorée, de manière à ce que les soins de longue durée soient dispensés au bon moment, complets et abordables pour les personnes qui en ont besoin. La disponibilité des soins de longue durée devrait être assurée dans tous les contextes, notamment en développant et/ou améliorant les soins à domicile ou de proximité, une attention particulière étant portée à la lutte contre les disparités territoriales. Des critères et des normes de qualité élevée devraient être garantis dans tous les environnements de soins de longue durée et l'assurance de la qualité devrait être renforcée afin de répondre aux faiblesses structurelles existantes de l'offre de soins, tout en reflétant la diversité croissante des services de soins, des environnements de soins et des préférences des bénéficiaires. Des approches centrées sur la personne et une prestation intégrée de services, accompagnées de mesures préventives et d'un soutien à l'autonomie de vie dans tous les environnements de soins, sont nécessaires. Il convient de combler les besoins de compétences et les pénuries de main-d'œuvre, notamment en garantissant des conditions de travail équitables. Les efforts visant à renforcer l'offre de soins formels de qualité devraient s'accompagner de mesures visant à apporter un soutien aux aidants informels, notamment des formations, des conseils, un soutien psychologique, des soins de relève, un soutien à l'équilibre entre vie professionnelle et responsabilités familiales et une aide financière.
14. **Dans le contexte plus large des services d'accueil et de soins, des mesures visant à améliorer la disponibilité, la qualité et l'accessibilité économique des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance sont également nécessaires** pour favoriser le développement du bien-être, des aptitudes et des compétences des enfants, pour briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et pour soutenir la participation des parents au marché du travail.
15. **Les efforts visant à améliorer la couverture et l'adéquation des systèmes de protection sociale, de retraite, de soins de santé et de soins de longue durée devraient être complétés par des réflexions sur la manière de financer ces systèmes, étant donné que l'adéquation et la viabilité financière vont de pair.** Bien que l'équilibre entre les différentes sources de financement reste propre à chaque État membre, il serait utile de poursuivre les discussions sur des sources de financement nouvelles et de substitution. Les États membres devraient continuer à utiliser les fonds existants de l'UE, notamment le FSE+ et la FRR, pour soutenir leurs efforts de réforme.

² Sans préjudice des négociations en cours sur la *recommandation du Conseil sur l'accès à des soins de longue durée abordables et de qualité* (COM (2022) 441).

16. Le **Semestre européen demeure un outil de coordination efficace** pour favoriser une croissance économique durable et inclusive, la compétitivité, l'emploi et une protection et une inclusion sociales adéquates. Étant donné que bon nombre des mesures de réforme prises par les États membres s'inscrivent dans le cadre des plans nationaux pour la reprise et la résilience, il demeure essentiel que le Conseil EPSCO et ses organes consultatifs restent étroitement associés au suivi en cours de la mise en œuvre de ces plans.
17. Pour renforcer l'Europe sociale et soutenir la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux aux niveaux de l'UE et des États membres, dans le respect de leurs compétences respectives, **il convient de maintenir un dialogue constructif entre les institutions de l'UE, les États membres, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile.**
18. La Commission européenne est invitée à tenir compte des orientations stratégiques exposées ci-dessus lors des travaux préparatoires en vue de l'examen annuel 2023 de la croissance durable.